

### *Initiatives ministérielles*

Sur le chemin de l'aéroport, elle m'a raconté qu'elle et son mari venaient de prendre leur retraite. Ce dernier était retourné aux États-Unis parce qu'il ne pouvait pas rester en Nouvelle-Zélande. Ils n'étaient pas riches, mais ils étaient à l'aise et avaient prévu mener une vie active durant leurs années de retraite. Elle m'a dit que si elle avait fait une pareille chute aux États-Unis, même s'ils avaient une certaine assurance-soins médicaux, ils auraient été financièrement ruinés, à tel point qu'ils auraient probablement dû déclarer faillite. Ils n'auraient certainement pas pu espérer avoir une retraite confortable.

Les Canadiens devraient commencer à comprendre qu'en prenant pour acquis notre système de soins de santé, ils risquent de le perdre. La mesure à l'étude s'inscrit dans un processus d'érosion constante de notre système national de soins de santé.

Notre régime d'assurance-maladie n'a pas eu une naissance facile dans notre pays. C'est à force de prévoyance et de combat que nous l'avons gagné après que Tommy Douglas l'eut établi en Saskatchewan. Il est important de nous rappeler que c'est là que s'est livrée la bataille initiale et décisive pour la création de l'assurance-maladie. Ses adversaires étaient très puissants et regroupaient l'opposition libérale ainsi que les médecins et autres groupes d'intérêts spéciaux qui ont déclenché une grève et lutté désespérément pour tâcher de préserver leurs droits et privilèges et pour empêcher l'éclosion d'un régime universel d'assurance-maladie.

Nous avons fini par remporter la bataille, et le gouvernement fédéral a finalement été forcé d'établir un régime national d'assurance-maladie au palier fédéral.

• (1140)

Ce programme a permis de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des soins de santé de grande qualité.

Ce n'est pas la première fois que les conservateurs portent un coup à notre régime de soins de santé, sans parler de l'effritement causé aux programmes cofinancés par l'introduction du financement global. Il importe que la Chambre et les Canadiens comprennent bien que le Financement des programmes établis, qui remonte à la fin des années 70, était basé sur les transferts fédéraux aux provinces au chapitre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé; il n'était pas basé sur le

montant dépensé par les provinces, mais bien sur l'augmentation du nombre d'habitants et la croissance du PNB.

Le gouvernement fédéral a fait grand cas de ce que le coût des soins de santé a augmenté considérablement dans les provinces, et il a effectivement beaucoup augmenté. Il a fait grand cas de ce que les provinces devaient contenir le coût des soins de santé, et elles le font. La formule des paiements de transfert n'avait rien à voir là-dedans. Elle était liée à la croissance du PNB. Sans croissance du PNB, le gouvernement fédéral n'augmentait pas ses versements aux provinces, sauf s'il y avait accroissement du nombre d'habitants.

Le gouvernement a décidé de modifier unilatéralement cette formule. Comme je viens de la Colombie-Britannique, j'imagine que le gouvernement a dû s'inspirer du gouvernement créditiste sortant. C'est peut-être ce qui est arrivé quand la ministre de la Justice a quitté les créditistes de sa province pour rejoindre les rangs des conservateurs fédéraux. Elle a peut-être ramené de la Colombie-Britannique l'incompétence créditiste en gestion financière, ce qu'on appelle aujourd'hui la formule du «délestage».

Le gouvernement ne s'est pas soucié de contrôler ses propres dépenses de publicité. Il ne s'est même pas soucié d'essayer de contrôler ses propres dépenses par rapport à la croissance gouvernementale ou dans d'autres domaines dont il était directement responsable. Il s'est simplement délesté de ses problèmes: il s'en est déchargé sur le dos des municipalités, des conseils scolaires et des hôpitaux, dont il a réduit le financement.

Il s'est dit tout bonnement qu'étant incapable de contrôler ses propres dépenses, il pouvait par contre bloquer les paiements de transfert.

C'est donc ce que le gouvernement a décidé de faire. Il s'est inspiré des créditistes, qui, en matière de gestion financière, avaient décidé de se délester du déficit et de la dette. Ainsi, le fédéral se décharge de ses responsabilités sur le dos des provinces. Il a décidé de modifier la formule des paiements de transfert. Après avoir réussi à imposer une réduction de 2 p. 100 ou de 3 p. 100 de moins que la croissance du PNB, il s'est dit pourquoi pas 0 p. 100 tant qu'à faire. Voilà maintenant que ce projet de loi prolonge de cinq ans cette croissance zéro des paiements de transfert. Le gouvernement se décharge de ses responsabilités et de ses problèmes sur le dos des provinces.